

**Déclaration du SNUipp-FSU 93  
à la CAPD accès à la hors classe  
du 30 juin 2020**

Monsieur le Directeur Académique,  
Mesdames et Messieurs,

La période inédite, que nous avons toutes et tous traversée, a montré à quel point les Services Publics sont essentiels, en particulier dans les périodes de crise et dans l'intérêt des populations les plus défavorisées. La nécessaire fermeture des écoles a exacerbé les inégalités sociales et scolaires, ce qui démontre encore une fois que l'École publique est primordiale. Ce qui a été primordial, c'est la présence humaine et professionnelle auprès des élèves. Et ce sont bien les personnels qui ont tenu l'École à bout de bras par un fort investissement, au-delà des missions habituelles, dans un contexte difficile. Pendant que le ministre pérorait dans les médias, les personnels ont inventé la «continuité pédagogique» au pied levé et avec leur matériel privé. De la même façon, les équipes enseignantes ont assuré le retour à l'école des élèves depuis le 14 mai dans un cadre très particulier. A contre-pied du dénigrement médiatique, il serait temps que notre profession soit respectée et reconnue.

Les personnels sont épuisés. Épuisés par les injonctions contradictoires. Épuisés par les discours inapplicables. Épuisés par la réorganisation renouvelée à chaque annonce.

Les directeurs et directrices ont été en première ligne. La loi proposant d'instaurer un emploi fonctionnel pour les directions d'école s'est finalement vidée lors de son passage à l'assemblée. Certes l'emploi fonctionnel a disparu mais «la délégation de compétences de l'autorité académique» conserve le risque d'une posture hiérarchique refusée par les équipes dans les écoles. Et au final, aucune réponse concrète n'est apportée par cette loi aux urgences de la profession et de la direction d'école. Le SNUipp-FSU a écrit au Ministre pour lui demander de rouvrir les discussions sans plus tarder car ce sont des mesures concrètes pour améliorer le fonctionnement des écoles et répondre aux besoins exprimés par les directeurs et directrices notamment par la consultation lancée l'hiver dernier, qui sont attendues.

Comme vous le savez, le SNUipp FSU est très attaché au rôle du paritarisme et à l'expression d'un vrai débat démocratique dans les différentes commissions. C'est pourquoi, nous continuons de dénoncer les entraves imposées par le ministère. Le SNUipp-FSU a conscience d'assister à l'une des dernières CAPD permettant de défendre réellement les intérêts des collègues. Le dialogue social est ainsi quasiment rompu par la loi de la transformation de la fonction publique adoptée en août 2019. La transparence et l'équité de traitement ne pourront plus par la suite être garanties, puisque les représentant-es du personnel n'auront plus la possibilité de vérifier les documents ni de défendre les situations. On nous demande désormais une confiance aveugle en l'administration. Mais en tant que représentant-es des personnels nous sommes convaincus que nous avons été et que nous sommes toujours créateurs de droit en étant acteur et actrice du système éducatif et de l'évolution du fonctionnement de la fonction publique. En faisant voter cette loi c'est tout un pan de la démocratie qui disparaît. La participation aux élections professionnelles de 2018 a été très importante, ce qui montre bien un attachement des agent-es à leur représentation auprès de l'administration : pourquoi donc se débarrasser d'un revers de la main d'instances qui ont prouvé leur utilité ?

Au lendemain des résultats du mouvement intra départemental, nous dénonçons les changements et l'interprétation d'une circulaire du mouvement sans qu'aucune information n'ait été donnée en amont aux collègues, les résultats individuels transmis par l'administration qui ne permettent aucune vérification collective. Les délégué.es du personnel du SNUipp-FSU 93 ont accompagné, comme à leur habitude, les collègues dans toutes leurs démarches pendant cette

opération importante pour la profession. Depuis quelques jours, nous sommes très sollicités par les collègues qui ne comprennent pas les résultats transmis. Aucune explication sur l'ensemble des vœux, sauf cette information : **«dans le cadre de votre participation au mouvement intra-départemental 2020, je vous informe que votre demande d'affectation n'a pu être satisfaite.**

**Vous êtes maintenu(e) sur votre poste.**

**Pour information, lors du mouvement intra-départemental 2020 votre affectation sur votre vœu de rang 1 n'a pu être satisfaite au motif suivant:**

**- Priorité ou barème insuffisant. Votre barème positionnait votre vœu en 5 sur les 30 vœux formulés pour cette école. Le dernier vœu satisfait pour cette école a été le vœu de rang 3.»**

Quoi de plus limpide pour comprendre que l'on n'a pas eu satisfaction et que l'on est maintenu sur son poste ?

Malgré la volonté du ministère de nous écarter, notre expertise et notre connaissance du terrain sont essentielles et nous poursuivrons notre travail avec tout l'engagement pour lequel nous avons été élu.es. Nous accompagnerons tou.tes les collègues qui feront des recours.

Le SNUipp-FSU poursuivra ses actions pour contraindre l'administration au maximum de transparence sur les décisions prises et feront tout pour défendre un traitement équitable des personnels.

### **Pour cette dernière CAPD concernant l'accès à la Hors Classe 2020**

*«La carrière des agents a désormais vocation à se dérouler sur au moins deux grades, à un rythme plus ou moins rapide.»* La circulaire parue au BO n°8 du 22 février 2018 est claire, confirmée par le BO du 30-12-2019, à ceci près qu'une partie des enseignantes et des enseignants aujourd'hui retraits risque bien de ne pas accéder à la hors classe si une attention particulière n'est pas portée à leur situation. Le SNUipp-FSU insiste très fortement sur la situation des anciens instituteurs intégrés dans le corps des PE, grands oubliés de cette nouvelle modalité de promotion, qui risquent de ne pas accéder à la hors classe avant leur départ en retraite.

Pour le SNUipp-FSU 93, une attention toute particulière doit être portée aux nombreux collègues né-es entre 1952 et 1959 afin qu'ils puissent accéder maintenant à la hors classe, avant leur départ imminent à la retraite.

Le SNUipp-FSU 93 continue de dénoncer le nombre important d'avis «à consolider», 160, soit 6,4% des promouvables. Cet avis est souvent très mal vécu par les collègues qui sont investis sur le terrain, avec des conditions de travail parfois difficiles. Nous constatons dans les documents qu'il y a moins d'avis «à consolider» parmi les nouveaux promouvables, 24 pour l'échelon 9. Cependant, il reste toujours 78 avis «à consolider» à l'échelon 10 et 58 à l'échelon 11. Le SNUipp-FSU continue de dénoncer cet avis figé sans aucune possibilité de modification. Il nous semble qu'il y a là une inéquité de traitement entre les collègues que vous êtes en mesure de rectifier.

Le SNUipp-FSU 93 souhaite également attirer votre attention sur les engagements pris lors de la CAPD de juin 2019 concernant des modifications d'avis. La DSDEN devait se rapprocher des IEN pour faire évoluer ces avis or nous constatons qu'ils n'ont pas été modifiés, alors même que certaines situations sont évoquées depuis 2018.

Les collègues ont fait des recours, des courriers au DASEN, ils ne reçoivent aucune réponse et le traitement de leur situation leur paraît désespérément long.

Nous constatons pour cette campagne, à la différence des campagnes précédentes, un très grand nombre d'avis «excellent» dès l'échelon 9. Nous l'actons positivement mais nous ne souhaitons pas que cela pénalise des collègues plus anciens qui n'ont pas pu bénéficier d'un rendez-vous de carrière, à un moment où les consignes concernant les avis étaient un peu restrictives.

Nous vous remercions de votre attention.